

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

ENCADRANT L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 366)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL144

présenté par
M. Millienne

ARTICLE 17

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« n'ont pas de »

les mots :

« ne sont pas des données à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.